

Cailloux sur Fontaines



bulletin municipal 1976

Le deuxième bulletin municipal imprimé de la mairie de Cailloux-sur-Fontaines date d'il y a trente ans. En cette année 1976, le document consacrait sa photographie de couverture au paysage qui se dessine à partir de la butte, rue de la Paix. Le voilà aujourd'hui, avec une végétation plus imposante !

Le Cailloutain

journal municipal de Cailloux-sur-Fontaines
trimestriel - octobre 2006

14



Challenge Gressard
Compétition de boules, simple en 32 poules, ouverte à tous les licenciés. La Boule joyeuse attend les participants à partir de 13 h 30 au stade bouliste. Renseignements : Michel Grippet au 04 78 22 64 31.

Kermesse

Organisée par les amis du 3e âge, cette fête permet de mettre en vente des lainages et autres lots. De 10 à 19 heures, à la salle des fêtes. Renseignements : Claudia Guillet au 04 78 22 05 41.

15



Chowchoute au menu
Chowchoute conviviale proposée par les amis du 3e âge. A déguster dès 12 heures, à la salle des fêtes. Renseignements : Claudia Guillet au 04 78 22 05 41.

Octobre

28-29



Bourse aux jouets
Le club loisirs et détente organise une bourse aux jouets et articles de puériculture. Des petits prix sur les peluches, poussettes et linge pour bébé. De 10 à 17 heures, à la salle des fêtes. Entrée libre. Renseignements : Véronique Lograsso au 06 62 33 30 07.

31



Halloween
Monstres, fantômes et sorcières sont les invités d'Halloween. Jeux, mini karaoké et bonne humeur : une initiative de l'Apec et du club des jeunes, à la salle des fêtes. Renseignements : Romane Ben Hadid au 04 78 42 09 20 et Mélanie Curbillon au 06 83 97 45 36.

4



Goûtez les fruits de mer !
Dégustation et vente, sur place ou à emporter, d'huîtres et de moules par l'amicale des sapeurs-pompiers, dès 8 heures, à la salle des fêtes. Renseignements : Gérard Barrel au 04 78 22 77 50.

11



Hommage
Le village rendra hommage aux combattants de la Première Guerre mondiale. Cérémonie devant le monument aux morts.

13



Collecte de sang
Rapide, simple et possible de 18 à 65 ans, le don de sang contribue à sauver des vies. Collecte de l'amicale des donateurs de sang de 16 h 30 à 19 h 15, à la salle des fêtes. Renseignements : Gisele Oderut au 04 78 22 03 24.

Novembre

17-18



Au théâtre ce soir !
La troupe de la Sérénia retrouve les planches avec deux représentations de « Monsieur a bien changé », de Jean-Pierre Audier. Comédie tout public, à 20 h 30, à la salle des fêtes. Renseignements : Françoise Placer au 04 72 27 88 56.

25



Honneur à sainte Cécile
A 18 h 30, pour fêter la patronne des musiciens, la Société musicale organise une messe en musique à l'église, suivie d'un vin d'honneur et d'une soirée entre musiciens et choristes, à la salle des fêtes. Renseignements : Béatrice Servant au 04 72 42 28 43.

8



Fête des Lumières
Pour les illuminations du 8 décembre, la traditionnelle retraite aux flambeaux des enfants partira à 18 h 45 de la place de l'église. Les plus grands se réchaufferont avec soupe et vin chaud. Renseignements : 04 78 22 01 08.

9



Marché de Noël
Dès 8 heures et toute la journée, l'association Pac organise son marché de Noël. Rendez-vous à la salle des fêtes et dans la cour de l'école pour les stands d'artisanat et les produits alimentaires. Renseignements : Jean-Claude Dignonnet au 04 78 22 27 19.

Décembre

16



Bal des givrés
Dès 22 heures, le club des jeunes organise une soirée dansante à la salle des fêtes. Entrée : 5 euros avec une consommation. Renseignements : Mélanie Curbillon au 06 83 97 45 36.

19



Soirée contes
Pour fêter Noël, la bibliothèque a imaginé une soirée lecture avec conteur et musicien, à 20 heures, à la salle des fêtes. Dès six ans. Renseignements auprès de la bibliothèque au 04 78 22 55 11.

... d'octobre à décembre 2006 à Cailloux ...



Une bonne rentrée scolaire

Fin août, les élèves des classes élémentaires et maternelles ont repris le chemin de l'école. Retour sur cette rentrée 2006 avec Jean-Claude Brochand, le directeur.

Dans l'école du village, qui jouxte la mairie, l'ambiance est studieuse et sereine. La rentrée s'est bien passée, « dans la continuité de l'an dernier », commente Jean-Claude Brochand qui enseigne ici depuis huit ans. Pas de changement pour l'organisation du temps scolaire. La semaine de quatre jours, en place depuis dix ans, est maintenue.

La nouveauté porte, en revanche, sur l'équipe pédagogique : après les départs à la retraite de deux enseignants, l'école a accueilli Sarah Magdwick. Bilingue, elle fait découvrir l'allemand à ses CE2, alors que CM1 et CM2 font leurs premiers pas en anglais. Une auxiliaire de vie scolaire, trois ATSEM, deux intervenantes en sport et musique travaillent avec les neuf instituteurs. Aidé par Emmanuelle Brandon, Jean-Claude Brochand souhaiterait qu'un poste d'emploi de vie scolaire soit rapidement créé, pour

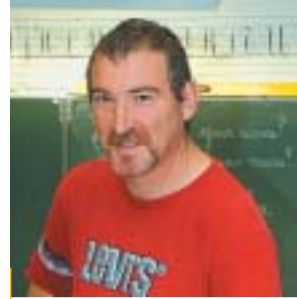
soutenir des élèves en difficulté et l'épauler dans ses tâches administratives.

Du côté des ouvertures et des fermetures, la maternelle perd sa quatrième classe. Il manquait effectivement onze enfants pour la maintenir (lire aussi le point de vue du maire en page 4). L'ouverture d'une nouvelle élémentaire, bien que nécessaire et souhaitée, n'est pas au programme. Des regrets qui n'empêchent toutefois pas l'équipe enseignante de conduire ses projets. Aux sorties cinéma, théâtre, musique et aux traditionnelles fêtes de l'école, carnaval, goûter de Noël gérés par les parents s'ajouteront une course d'orientation et la reconduction du cycle vélo. L'an dernier, la compagnie d'assurance Maif a mis à disposition 30 vélos que les CE2, CM1, CM2 ont empruntés en cours d'éducation physique. L'initiative les a familiarisés avec les règles de sécurité routière.

En élémentaire



Jean-Claude Brochand
Directeur, CM2, 27 élèves



Denis Putinier
CM1-CM2, 26 élèves



Véronique Moynat
CE1, 26 élèves



Sarah Magdwick
CE2, 27 élèves



Brigitte Krahenbuhl
CP, 25 élèves



Christine Carlini
CP-CE1, 23 élèves

En maternelle



Marie-Christine Filloux
grande section, 26 élèves



Séverine Fraisse
tout-petits et petits, 26 élèves



Jacqueline Gisclon
moyenne section, 30 élèves



Catherine Bras, ATSEM



Sandra Bourguignon, ATSEM, employée de Florence Olives



Nathalie Vedrine, ATSEM



petites infos d'actu

COLLECTE ALIMENTAIRE

Du 20 au 25 novembre, participez à cette opération de solidarité en déposant à la mairie ou à l'école des produits alimentaires de première nécessité non périssables.

CHIEN DANGEREUX, CONSIGNES DE PRUDENCE

Systématiquement muselé hors du domicile, il doit être tenu en laisse par une personne majeure. Vacciné contre la rage, il dispose de papiers d'identité que son propriétaire doit produire lors d'un contrôle des forces de l'ordre. Le maître doit également disposer d'une assurance de responsabilité civile pour son animal.

CHIEN DANGEREUX, DÉCLARATION OBLIGATOIRE

Si vous êtes propriétaire d'un chien de première catégorie (pit-bull et boerbull) ou de deuxième catégorie (rottweiler, tosa-inu, staffordshire bull terrier, american staffordshire terrier), vous devez, conformément à la loi, le déclarer à la mairie. Vous fournirez alors : le certificat d'identification du chien, son certificat de vaccination antirabique, une assurance garantissant votre responsabilité civile.



HORAIRE DE LA POSTE

Bureau de Cailloux-sur-Fontaine
lundi de 8 h 30 à 12 heures. mardi, mercredi, jeudi de 14 h 30 à 16 h 30. Vendredi de 14 h 30 à 17 h 30. Samedi de 9 à 12 heures.
Bureau de Fontaines St Martin
lundi, mardi, Jeudi, vendredi de 9 heures à 11 h 30. Mercredi de 8 h 30 à 11 h 30. Samedi de 9 heures à 12 heures.

HORAIRE DE LA MAIRIE

Lundi de 14 à 17 heures. Mardi de 14 à 18 heures. Mercredi de 9 à 12 heures. Jeudi de 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures. Vendredi de 14 à 17 heures. Samedi de 9 à 12 heures. Les horaires sont disponibles en permanence sur le site Internet municipal : www.mairie-cailloux-sur-fontaines.fr



HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

5 000 ouvrages à emprunter : lundi de 16 h 30 à 18 h 30, mercredi de 10 à 12 heures et de 14 à 18 heures, jeudi de 16 h 30 à 18 h 30, samedi de 9 h 30 à 12 heures. Renseignements au 04 78 22 55 11.

IMPÔTS PAR PRÉLÈVEMENT

Pratique et sûr, ce mode de règlement évite les oublis et retards de paiement. Deux possibilités : le prélèvement au mois, étalé sur dix mois, ou à l'année, dix jours après la date limite. Renseignements au centre prélèvement service : 0 810 012 011, en semaine de 8 h 30 à 19 heures.

MÉLANIE PRÉSIDENTE

Adhérente du club des jeunes depuis cinq ans, Mélanie Curbillon en est la nouvelle présidente. A vingt-deux ans, elle succède à Thomas Compagnon. Son rôle ? Motiver le groupe, recruter de nouveaux membres, organiser de nouvelles manifestations. Mélanie répond à toutes les questions sur les prochains temps forts au : 06 83 97 45 36.

ACTIVITÉS AU CAPS

Le nouveau bureau relance les activités : gymnastique enfant, step, renforcement musculaire, aérobic adulte. Contact au 06 63 65 18 26. Mail : g.schroll@chello.fr

A VOS STYLOS !

Rendez-vous le dimanche 12 novembre pour la 3^e édition de la dictée interbibliothèque des Monts-d'Or et du Val-de-Saône. Les participants sont attendus à 13 heures à l'Espace Fleurieu, à Fleurieu-sur-Saône. Inscriptions adultes ou enfants à la bibliothèque. Tél. 04 78 22 55 11.



URBANISME : ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique relative à la modification du plan local d'urbanisme a lieu jusqu'au 15 novembre. Des permanences seront assurées par le commissaire enquêteur, les lieux et dates de sa présence seront affichés en mairie.



le bonheur est dans...

... la citoyenneté !

En 2007, les Français sont appelés aux urnes. Pour voter, il faut être inscrit sur les listes électorales de la commune d'habitation.

Printemps 2007, la France retourne aux urnes avec deux scrutins importants : les présidentielles et les législatives. Ceux qui ne sont pas encore inscrits sur les listes électorales ont jusqu'au 31 décembre 2006 pour se rendre au guichet de la mairie et procéder à leur inscription. Sont tout particulièrement concernées, les per-

sonnes n'ayant jamais voté, celles qui auraient déménagé ou qui votaient auparavant dans les ambassades à l'étranger. Les jeunes âgés de 18 ans sont inscrits d'office via l'Insee. Les documents attestant de l'identité et du lieu de résidence sont nécessaires : une carte d'identité et un justificatif de domicile récent au nom du

demandeur. S'ensuit la délivrance de la carte d'électeur, adressée au domicile dans le courant du mois de mars. Si l'inscription n'est pas obligatoire, elle est toutefois indispensable pour voter. Passé le 31 décembre, il est trop tard ! Alors soyez vigilant. S'inscrire ne prend que quelques minutes... les bénéfices sont grands

puisque cette démarche permet d'exercer un droit et d'accomplir un devoir civique, comme il est mentionné sur la carte électorale. Plus d'informations en mairie au : 04 78 22 01 08.



233 concessions sont situées dans l'ancienne partie du cimetière communal, 90 dans la nouvelle. Depuis avril, dans le colombarium, créé pour répondre à la demande croissante d'incinération, sept nouvelles cases sont disponibles. Le cimetière est ouvert tous les jours, l'accès piéton est libre.

la mairie à votre service

Gestion du cimetière : un service municipal

Acquisition et renouvellement de concessions, entretien des parties communes... Autant de compétences que gère la mairie.

↳ Obtenir une concession

Lorsque survient le décès d'un proche et que la famille ne dispose pas d'une concession, elle peut en faire la demande auprès de la mairie. Dans ce cas, elle reçoit un titre provisoire. Après règlement des frais à la trésorerie de Neuville-sur-Saône, elle se voit remettre un titre définitif. C'est également la mairie

qui gère les renouvellements des concessions arrivées à terme.

↳ Qui est propriétaire ?

Disposer d'une concession ne signifie pas en être le propriétaire. On ne parle pas d'acte de vente, ni de propriété mais seulement d'acte de jouissance. A ce jour, l'emplacement est loué pour 30 ou 50 ans.

↳ Que gère la mairie ?

La mairie prend en charge la gestion administrative du cimetière. Sur cette compétence, les agents suivent actuellement une formation. Sur place, un agent technique entretient les allées, s'occupe des demandes d'ouverture du cimetière, des travaux sur les parties communes. En revanche, les

tombes relèvent du domaine privé — la mairie ne peut pas intervenir —, ce qui signifie que leur entretien revient à la famille.



Lamartine, l'hôte célèbre du château du Noailleux

Lamartine aimait venir se ressourcer à Cailloux-sur-Fontaines chez son ami Aymon de Virieu. Encore aujourd'hui, le souvenir des visites du poète est intact.

Première moitié du XIXe siècle. Aymon de Virieu, propriétaire du château du Noailleux, reçoit régulièrement un très bon ami. Poète romantique, futur député et ministre... ce proche n'est autre qu'Alphonse de Lamartine. Les deux hommes se sont connus au collège de Belley, dans l'Ain, et ont gardé des liens forts, comme en témoignent les huit cents lettres de leur correspondance échangées, pendant plus de trente ans. Lamartine réside à Macon et aime rendre visite à celui qui, au fil des années, devient son confident mais aussi son créancier. Le poète fait relire et corriger ses écrits à son ami Aymon. Ensemble, ils refont le

monde et pleurent sur leurs amours malheureux. Deux siècles plus tard, le souvenir du poète est toujours présent. Au premier étage du château, la petite chambre dans laquelle Lamartine séjournait a été peu transformée. Le Comte René de Peyronnet et sa femme Gertrude ont gardé en l'état une partie des éléments comme le lit, la commode en bois de citronnier et le papier peint à fleurs bleues. En hommage à cette fidèle amitié, une plaque commémorative a été inaugurée le 12 juillet 2006, à l'entrée du château. Une belle initiative orchestrée par madame la

Comtesse pour les quatre-vingts ans de son époux et une belle mise en valeur de ce prestigieux patrimoine local !

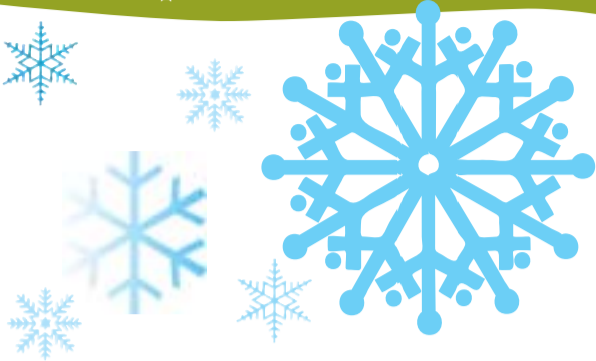


• En 1820, Lamartine publie les Méditations poétiques et son célèbre poème le Lac. Vingt huit ans plus tard, il est membre du Gouvernement provisoire et ministre des Affaires étrangères.



mémoire & patrimoine

les quatre saisons



PRÉCAUTIONS EN CAS DE NEIGE

Il neige souvent dès novembre. Ayez le réflexe : laissez votre voiture au garage si elle n'est pas équipée et balayez devant votre porte. Rappel des responsabilités.

Comme chaque hiver, le Grand Lyon, le conseil général, la mairie et les propriétaires privés, particuliers ou commerçants, se répartissent le déneigement de la commune. La communauté urbaine s'occupe des grands axes prioritaires sur lesquels circulent les sapeurs-pompiers et les transports en commun. La DDE gère les deux routes départementales. La mairie prend en charge les voies communales et sale les espaces publics, comme la cour de l'école par exemple.

Le déneigement des trottoirs est sous la responsabilité des propriétaires privés. En cas d'accident, ils sont tenus pour responsables. Il leur incombe donc de balayer la portion de trottoirs au pied de leurs logements, commerces, accès et voies privées. Pelles et autre matériel de déneigement se trouvent facilement en grandes surfaces et jardineries.

Enfin dans ces grands moments de « panique » que sont les premiers jours de neige, le Grand Lyon active un standard spécifique pour vous accompagner. En composant le 04 78 95 88 44, vous serez notamment informés du déneigement progressif des voies.



Effectifs en baisse à l'école

Il existe trois classes maternelles avec 27 enfants en moyenne et six classes élémentaires avec 26 écoliers en moyenne. Ces effectifs sont plutôt satisfaisants même s'il est évident que nous aurions préféré conserver la classe maternelle qui a été supprimée. D'une manière générale, le nombre d'enfants décroît à Cailloux. Il n'y a pas de programme immobilier, favorisant l'arrivée de familles. Le

village a tendance à vieillir. L'an prochain, ce déficit d'écoliers devrait se confirmer. Du strict point de vue des chiffres, le risque d'une nouvelle fermeture existe.

Un pédibus en réflexion

Sept classes de seconde ont fait leur entrée dans le tout nouveau lycée de Neuville : parmi eux, quinze Cailloutains. La rentrée s'est bien déroulée. Elle s'est accompagnée d'initiatives intéressantes, permettant de diminuer la circulation automobile aux abords de l'établissement. C'est ce qui nous a donné l'idée de mettre en œuvre un pédibus à Cailloux. Nous en discuterons très prochainement avec les parents et les enseignants.

Le plan canicule avec humanisme

Dans notre village, nous avons donné une dimension humaine au plan canicule, activé par le préfet.

l'esprit village

Un nouveau président, de nouvelles ambitions

En juin, Philippe Ponthus est nommé président du football-club le Franc-Lyonnais. Epaulé par ses amis bénévoles, il affiche de nouveaux objectifs.



En 2000, Philippe Ponthus rejoint le club grâce à son fils, alors joueur chez les poussins. Il intègre le bureau plusieurs saisons. Printemps 2006, l'ancien président Raymond Tétard tire sa révérence et lui propose de lui succéder à la tête du football-club le Franc-Lyonnais, issu de la fusion du FCC Cailloux créé en 1968 et de l'association sportive de Sathonay-Village. Philippe

Ponthus accepte et salue aujourd'hui encore le dévouement de ce bénévole qui a géré l'association d'une main de maître et en a fait ce qu'elle est à présent. Aidé par son directeur technique Jacques Margain, un trésorier-secrétaire, Jean Michel Brévini, Philippe Ponthus se dit entouré et épaulé. Il a toute confiance en eux. Avec ses trente membres du bureau et bénévoles,

il affiche de nouvelles ambitions pour cette saison. Tous se mobilisent pour conserver les vingt-six équipes, dont une féminine « catégorie poussin », et leurs 465 licenciés à un plus haut niveau. Labellisé en 2005 « école de football », le club formateur met l'accent sur la dimension pédagogique, grâce au travail des 35 dirigeants et éducateurs diplômés.

Parallèlement aux traditionnelles manifestations du club (boudin, marché de Noël, fête de la pomme de terre), le nouveau président souhaite rapidement mettre en place un réseau de partenaires et sponsors qui apporteraient l'indispensable

soutien financier. Mais il tient avant tout à conserver l'âme du club... Un club convivial où règne une bonne entente : « les enfants s'y sentent bien, les parents aussi. La plupart intègrent le bureau, nous aident et sont présents. Je tiens à développer cela car une association sans bénévoles et sans le précieux concours des municipalités ne vit plus. Sans eux, nous n'existerions pas », confie-t-il avec beaucoup d'enthousiasme. Le Cailloutain lui souhaite bonne chance.



complémentarités avec la commune. Cette information citoyenne était de très bonne tenue. Nous aurons, je le souhaite, d'autres rendez-vous de cette qualité.

Route : nouveau fonctionnement

Les nouveaux horaires sont entrés en vigueur à la rentrée. Ils ont été choisis en fonction des heures d'affluence. Dans six mois, un bilan sera réalisé pour mesurer s'ils donnent satisfaction au public. Pour ma part, je serai vigilant sur la continuité et la qualité du service public.

Salle des fêtes : le projet loi souira

Le permis de construire est signé. Nous passerons prochainement à la vitesse supérieure avec le lancement des appels d'offres. Le choix des entreprises prestataires interviendra avant la fin de l'année. Le chantier débutera au cours du premier trimestre 2007.

Nous avons mis en place un fichier confidentiel sur lequel ont été inscrites des personnes qui en avaient manifesté le souhait. Chaque jour, nous avons téléphoné à chacune d'entre elles pour prendre de ses nouvelles, vérifier qu'elle appliquait les consignes sanitaires et mesurer si elle avait besoin de quelque chose, d'un médecin par exemple. Deux élus, aidés des secrétaires de mairie, ont assumé cette mission qui nous a permis d'être au contact de ceux qui en avaient besoin.

Un grand bravo...

...A l'association Rayons du cœur qui parraine un orphelinat au Brésil et dont la brocante de la solidarité a emporté un beau succès.

Une information citoyenne réunie

Début juillet, à mon initiative, Claude Reynard, conseillère générale, Jacques Meyer et Renaud Gauquelin, conseillers généraux, ont présenté le fonctionnement de leurs assemblées et les



UN AMI NOUS A QUITTES

Ce sera encore dans longtemps que nous parlerons de lui à l'imparfait. Bien plus qu'un ami pour moi et beaucoup d'autres Cailloutains, qu'un père, qu'un grand-père, qu'un frère ou oncle pour sa famille, c'est Gino qui est parti le 6 septembre dernier. Cette « figure » cailloutaine restera dans nos mémoires comme celle d'un homme discret mais efficace, travailleur mais aimant partager les fêtes ou organiser des voyages, notamment celui des sapeurs-pompiers dont il a été membre très longtemps, n'envisageant ni Pâques, ni Noël sans tous les siens et plus encore. Cette générosité, ce sens de l'hospitalité et cette disposition naturelle à rendre service, il les aura partagés dès son plus jeune âge avec ses parents arrivés d'Italie alors qu'il avait 18 mois. Marié en 1946 avec Lucette, entouré de ses deux enfants, l'exploitation familiale s'est développée à force de travail, tant pour le maraîchage que pour l'horticulture qui était son hobby. Bien des jardins garderont son empreinte, celle d'un jardinier d'origine romaine aimant trouver plantes aromatiques cotoyant légumes de saison, pommes de terre et cardons, mais fleurissant de tulipes et jacinthes, comme de bégonias, pétunias, zinnias et mêmes chrysanthèmes. Toutes les traditions étaient respectées et partagées chaleureusement : le cochon tué, les vendanges, le Réveillon du 1^{er} janvier, la cueillette des olives en Italie... Merci Monsieur Venditti de nous avoir donné tant d'occasions de partager votre amitié.

Michel ROUSSEAU

POINT DE VUE ET ENGAGEMENT